



Paris, le 13 juillet 2011

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique Paritaire Ministériel du 12 juillet 2011

Le CTPM convoqué hier devait examiner plusieurs points (le troisième ayant été retiré de l'ordre du jour suite à la mobilisation des personnels, le quatrième ayant par ailleurs rajouté en dernière minute) :

- 1. **Projet d'ordonnance portant diverses mesures de simplification et d'harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement ,***
- 2. **Projet de décret et projet d'arrêté modifiant le décret et l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'énergie, de l'électricité, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT),***
- 3. **~~Projet de décret relatif à la fusion des catégories B corps techniques (TSE/Contrôleurs) (pour mémoire)~~***
- 4. **Projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement d'un service à compétence nationale dénommé « École Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer » (que finalement nous ne verrons pas).***

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers camarades,

Le rythme des réunions de ce comité technique paritaire ministériel devrait conduire à ce que, de l'un à l'autre, peu de problèmes apparaissent.

Or c'est tout le contraire !

Plus nous concertons et plus la situation s'aggrave...

Ce n'est donc pas tant la multiplication des réunions des instances, la création de comités « Théodule » ou l'annonce de la mise en place d'un « agenda social » qui peuvent nous rassurer à cet égard mais plutôt la démonstration, que nous attendons toujours de la part de l'administration, d'une écoute non feinte et de sa volonté de s'attaquer réellement au malaise grandissant dans cette maison qui prend l'eau de toutes parts.

A tel point que, pour la deuxième fois consécutive, ce ne sont même plus des dossiers que nous recevons, mais des brouillons, l'administration nous proposant elle-même de les corriger à chaque fois la veille de la réunion de cette instance...

Parfois même suite à des réunions interministérielles lors desquelles elle doit réapprendre à rédiger des textes (ce qui nous éclaire un peu sur sa crédibilité lorsqu'elle doit y soutenir les mesures qu'elle défend ... ou défendre des mesures qu'elle soutient !).

Est-elle arrivée, comme nous le lisons au travers d'une interview donnée récemment, Monsieur le Président, au média « Acteurs publics », à ne déjà plus gérer que sa quasi-disparition à l'échéance 2030.

« *Il faudra toujours des agents pour instruire les dossiers* » dites-vous.

Mais pour FORCE OUVRIÈRE, ces « dossiers » ne sauraient ne plus être que les contrats d'objectifs fixés aux différents opérateurs (établissements publics, concessionnaires, cabinets privés, etc...) auxquels le ministère se prépare ou se propose de transférer ses missions, quand ce ne sont pas, plus radicalement, ses services...

C'est en tous cas tout le sens que nous donnerons à nos actions dans le cadre de la définition prochaine de la Stratégie ministérielle à laquelle nous nous félicitons que, sur notre demande lors d'une -unique- audience qu'elle nous a accordée à ce jour, la Ministre ait bien voulu donner suite.

Mais la réunion organisée hier par le CGDD, comme nous l'avons dénoncé en séance, nous laisse dubitatifs sur la réelle volonté d'aboutir à une valorisation significative de nos missions...

Je vous remercie.

Réponses de l'administration :

L'administration s'est inscrite en faux par rapport aux déclarations critiques présentées par FORCE OUVRIÈRE et par une autre organisation (les deux autres n'ayant rien à déclarer).

Après avoir tout au plus admis les nombreuses contraintes d'un ministère qui doit assurer ses nouvelles missions tout en construisant une administration nouvelle -ce qui n'est pas inexact-, le Président a ensuite évoqué ses nombreux déplacements dans les services.

Et il nous a affirmé avoir lui-même constaté que tout se mettait en place pour le mieux.

Il n'est pas allé jusqu'à nous dire que ses déplacements s'effectuaient sous les applaudissements du personnel, mais c'est tout comme !

Quant à la définition de la stratégie ministérielle, il a tenu à nous assurer que la réunion d'hier n'était en quelque sorte qu'une approche introductive, rappelant la rencontre prochaine entre l'équipe projet et les organisations représentatives ainsi que les séminaires inter-régions à venir (de septembre à mi-octobre).

POINT 1. : Projet d'ordonnance portant diverses mesures de simplification et d'harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement :

Intervenant FO : Sébastien BRICHE

Ce projet d'ordonnance modifie profondément le code de l'Environnement.

Le but affiché est notamment de simplifier les procédures de commissionnement des agents chargés de certaines fonctions judiciaires et d'uniformiser les outils de police administratives.

Actuellement, plus de soixante-dix catégories d'agents ont en effet à intervenir dans l'une ou plusieurs des vingt et une procédures identifiées dans le code de l'environnement. Ces agents, à terme, seront dotés de compétences judiciaires plus larges et auront la qualité d'Inspecteurs de l'Environnement.

FORCE OUVRIÈRE prend acte de cette simplification mais veut mettre l'accent sur l'accompagnement qu'il est nécessaire de mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau code et vous demande quels moyens et quels dispositifs sont prévus pour mettre en place les actions de formation qu'appelle cette refonte du dispositif.

Par ailleurs, l'administration évoque la « famille » des inspecteurs de l'Environnement.

Or, dans un contexte de réduction d'effectifs, de suppression de postes, de fusions de corps, peut-on voir -au travers du lapsus souvent émis par l'administration lorsqu'elle emploie le mot « corps » des inspecteurs de l'Environnement-, l'objectif qu'elle se donne ?

Réponses de l'administration et débats :

Nous n'obtiendrons aucune réponse sur la question des-dits « inspecteurs de l'Environnement ».

L'administration refusera pareillement d'appréhender au fond le problème que posent ses amendements de dernière minute à ses propres projets (ce qui nous amène à les qualifier non pas de projets mais de « brouillons » !).

Elle argue du fait que ces amendements répondent à certaines des demandes que nous avons faites lors du groupe d'échange du 23 juin (ce qui est que partiellement exact mais n'empêche pas, alors, de ne pas précipiter ces projets dans des calendriers aussi contraints).

C'est si vrai que, s'agissant par exemple de l'une de ses dix propositions d'amendements (pas moins !) et pour répondre à une question posée par FORCE OUVRIÈRE, l'administration ne trouvera rien de mieux que ... de citer Fernand Raynaud (et le temps nécessaire au refroidissement du fût du canon...).

Tellement brouillonne, la démarche, que l'examen d'une proposition d'amendement nécessitera même une suspension de séance et pas moins d'une demi-heure de discussions d'apothicaires.

Hormis un amendement porté par une autre organisation syndicale que nous avons soutenu, FORCE OUVRIÈRE a refusé de se prononcer sur ces amendements dans de telles conditions et a dénoncé le souci majeur démontré par l'administration qui s'assurait exclusivement de la sécurité juridique de son projet.

Et ce quand, dans le même temps, la sécurité des populations passe après.

C'est aussi vrai en matière de sécurité sanitaire (où, faute de personnels, nombre de contrôles ne sont plus assurés ou, dans le cadre de l'attribution du -nouveau- label HVE, c'est la pratique de l'auto-contrôle qui prévaudra) qu'en matière de sécurité environnementale.

Dans le cas présent -puisque c'est de cela qu'il s'agit- l'administration préfère de son propre aveu conditionner les contrôles à l'accord préalable du procureur ... pour ne pas avoir à obliger les préfets à procéder au recensement des zones humides.

Ceci n'empêchera sûrement pas la Ministre (dans le cadre d'un prochain Fil Info ?) de vanter le progrès que présente cette nouvelle législation...

...même si à y regarder de plus près, et sans en nier les réels progrès, le nouveau dispositif aura, d'abord et avant tout, fait les frais de la rigueur RGPPesque.

Vote du projet : **POUR :** **25 (administration + CGT + CFTD + UNSA)**
 Abstention : **5 (FORCE OUVRIÈRE)**

POINT 2. : Projet de décret et projet d'arrêté modifiant le décret et l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) :

Intervenant FO : Jacqueline BALZA

FORCE OUVRIÈRE dénonce l'ensemble des réorganisations de l'Administration Centrale comme celles inscrites à l'ordre du jour de ce CTPM : SG, DGITM, et CGDD
Toutes ces réorganisations au sein de l'administration centrale ne sont dictées que par la nécessité de faire face à la déshérence de ces services. Le taux de vacance engendre des bureaux exsangues qui sont dans l'incapacité de fonctionner correctement.

FORCE OUVRIÈRE s'oppose à la réorganisation de la DRH depuis le début pour les raisons suivantes :

- l'absence totale de justification pour le projet de la réorganisation de la DRH

Aucune évaluation n'a été communiquée permettant l'identification des points forts et des points faibles, des dysfonctionnements et de mesurer les attentes des bénéficiaires et de prendre en compte l'amélioration des conditions de travail.

Il n'existe aucun plan stratégique, pourtant nécessaire afin d'adapter les carrières et les compétences aux nouveaux enjeux du ministère.

La seule raison est de répondre aux injonctions de la RGPP pour se mettre en situation de pouvoir gérer au plus vite les agents uniquement comme des ETP dans une approche purement comptable.

- le périmètre de la réorganisation de la DRH n'est pas le bon

Des vrais dysfonctionnements et des redondances existent entre la DRH et le SPES, ils sont complétement ignorés dans ce projet !!!

- la méthodologie d'élaboration du projet est inadaptée

Il n'existe aucun projet de service élaboré collectivement, il est donc impossible d'obtenir l'adhésion des agents à cette réorganisation

La concertation avec les représentants du personnel a été tardive et sans aucune écoute et volonté de négocier

- la période choisie est totalement inappropriée

Les services déconcentrés sont en pleine restructuration, ils ont besoin de pouvoir s'appuyer sur une DRH stable et efficace.

Le Système d'Information « RH » traverse une période de forte perturbation (REHUCIT n'est pas encore suffisamment mature pour être le socle d'une bonne gestion des ressources humaines).

D'importantes réformes sont en cours, comme la mise en place la PFR et les fusions de corps,

- les bénéfices envisagés sont erronés

La lisibilité et l'efficience prévue par la DRH ne peuvent être obtenus dans une direction ou les circuits vont devenir complexes et confus.

Le départ massif d'agents de certaines structures risque de fortement et durablement déstabiliser la gestion des ressources humaines du ministère

- les risques psycho-sociaux sont importants et ignorés

La médecine de prévention n'a pas été consultée sur les risques psychosociaux potentiels induits par ce projet.

Une majorité des agents sont plongés dans une profonde anxiété par une absence de vision claire sur leur avenir professionnel.

Ils souffrent d'un manque de considération, de reconnaissance et sont pour beaucoup en perte de repère stable.

FORCE OUVRIÈRE réaffirme son refus de cautionner une démarche technocratique et déshumanisée mise en place sans un véritable dialogue avec les organisations syndicales, c'est cette position qui a déjà conduit FORCE OUVRIÈRE avec l'ensemble des organisations syndicales à boycotter le CTPS du SG et de quitter le CTPC.

Au termes de leurs interventions, l'ensemble des organisations syndicales ont demandé le retrait de ce projet de l'ordre du jour du CTPM.

Le Président s'y refusant, l'ensemble des représentants des personnels ont quitté la séance.